



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 08 janvier 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale** au sujet du risque de neuropathie optique ischémique antérieure non artéritique (NOIAN) chez les patient.e.s traité.e.s par les médicaments à base de sémaglutide.

Dans un contexte où les traitements pour le diabète de type 2 évoluent rapidement, l'utilisation croissante des agonistes des récepteurs GLP-1, notamment les médicaments à base de sémaglutide comme Ozempic, suscite un intérêt accru en matière de pharmacovigilance.

Récemment, des études menées au Danemark par l'Université du Danemark du Sud (SDU) ont mis en évidence une augmentation du risque de neuropathie optique ischémique antérieure non artéritique (NOIAN) chez les patient.e.s traité.e.s par Ozempic. Ce risque, qui serait doublé selon les données danoises, concerne une affection irréversible entraînant des pertes de vision.

La NOIAN est l'une des causes de cécité chez les sujets diabétiques, surtout chez les patient.e.s âgé.e.s, bien qu'aucun âge ne soit à l'abri.

Face à ces nouvelles préoccupations, la *Danish Medicines Agency* a saisi le Comité européen d'évaluation des risques en matière de pharmacovigilance pour examiner les résultats des études.

Dans ce contexte, je voudrais dès lors demander les renseignements suivants de la part de Madame la Ministre :

- 1. Madame la Ministre dispose-t-elle de données sur le nombre de cas de NOIAN observés parmi les patient.e.s diabétiques au Luxembourg avant l'introduction d'Ozempic sur le marché ? Ces données sont-elles comparables à celles rapportées depuis l'arrivée de ce médicament ?**
- 2. Combien de patient.e.s ont été traité.e.s avec des médicaments à base de sémaglutide depuis leur introduction sur le marché national, et combien de signalements d'effets indésirables oculaires, y compris des cas de NOIAN, ont été rapportés ?**
- 3. Madame la Ministre envisage-t-elle de renforcer les directives nationales en matière de prescription et de suivi des médicaments de la classe GLP-1**

pour inclure des avertissements spécifiques sur les risques pour la santé visuelle ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Bernard', with a stylized flourish at the end.

Djuna BERNARD
Députée